

## UNE CONFERENCE DES MAIRES : REFLECHIR A 36 COMMUNES

Onze mois après sa création, la Communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur, se structure de façon à être plus efficace. En plus des commissions thématiques menées par les vice-présidents, la conférence des maires permettra de réfléchir à l'échelle globale. La première se tenait vendredi 17 novembre.

A l'invitation du président, les maires des 36 communes de la Communauté se sont réunis à St-Pons, à la Maison des Loisirs. Entre mai et septembre, les maires avaient été questionnés par les services de la CdCMSO. L'objectif était d'établir un état des lieux du territoire, une base sur laquelle s'appuyer pour préparer l'avenir de cette nouvelle structure et de ce vaste territoire.

Les premiers résultats de cette enquête ont été présentés. Ils mettent en avant les inquiétudes des édiles, mais aussi leurs attentes pour surmonter les difficultés. Ainsi pour eux, il est primordial de communiquer envers la population bien sûr, mais aussi entre eux et avec les agents. Ils souhaitent aussi voir une meilleure structuration de la Communauté, notamment sur la prise de décision avec un souci de maintien de l'équité territoriale : en effet, à 36 communes, il faut inventer de nouvelles façons de fonctionner pour que chacun puisse être entendu. Au cours de la réunion de vendredi, les élus ont expérimenté une méthode incluant le travail en groupe et la mise en commun par des rapporteurs. Tous ont pu s'exprimer sur le sujet du jour : « la nouvelle identité de la collectivité ». Ils sont arrivés à une proposition à soumettre lors du prochain conseil.

La deuxième partie de cette rencontre a permis de préciser ensemble les modalités de fonctionnement de cette instance de travail et a laissé une large place aux échanges sur les préoccupations des maires.

En cela, la conférence des maires va devenir le nouveau lieu de discussion des sujets généraux et de définition des axes prioritaires, avant qu'ils soient confiés au travail des agents et des commissions thématiques, pour être ensuite soumis au bureau et au conseil communautaires. Elle est garante de l'équilibre territorial et permettra la recherche du plus large consensus.

**Plus d'info [www.cdcmso.fr](http://www.cdcmso.fr)**